

Distr.
RESTREINTE
SR/162
5 juin 1950
Original: ANGLAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT-SOIXANTE-DEUXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, Genève,
le lundi 5 juin 1950, à 11 heures.

Présents:

M. de BOISANGER (France)	Président
M. ERALP (x) (Turquie)	
M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique)	
M. de AZCARATE	Secrétaire principal

(x) Suppléant

1. Représentation des réfugiés de Palestine.

La Commission examine un télégramme en date du 2 juin 1950, émanant de M. Fisher et l'informant que le Général KENNEDY (UNRWA) avait communiqué à M. Fisher ce qui suit:

- a) L'UNRWA ne désire pas se voir entraînée dans des questions politiques, mais enverra volontiers, si elle est priée de le faire, un représentant qui se tiendra à la disposition de la Commission ou du Comité mixte approprié pour répondre à des questions précises ayant trait aux problèmes des réfugiés;
- b) Les relations qu'a eues jusqu'ici l'UNRWA avec des organisations prétendant représenter des groupes assez importants de réfugiés ont été décevantes; l'opinion qui prévaut est que le soi-disant "Ramallah Refugee Congress" ne représente pas du tout les réfugiés, et que les organisations de réfugiés au Liban sont pour la plupart dominées par l'ex-Mufti; enfin,

- c) Le Général Kennedy recommande vivement que la Commission agisse comme il l'a fait lui-même et demande aux gouvernements intéressés de nommer dans leurs régions respectives des Comités représentant les réfugiés.

La Commission prend acte avec regret des renseignements fournis par le Général Kennedy au sujet des organisations qui prétendent représenter des réfugiés de Palestine et a décidé d'ajourner toute mesure sur la question de leur représentation. Elle décide de ne pas prier les Gouvernements intéressés de nommer des Comités représentant les réfugiés. Elle charge le Secrétaire principal de transmettre au Général Kennedy les remerciements de la Commission pour les renseignements qu'il a bien voulu lui envoyer.

2. Dispositions relatives aux Comités mixtes proposés.

Le PRESIDENT déclare qu'à la suite des conversations qu'il a eues avec Abdel Monem Mostafa Bey (Egypte) et M. Shukairy (Syrie) à propos de la procédure envisagée par la Commission pour la création de Comités mixtes (document W/46), il voudrait proposer que la Commission fasse connaître officiellement aux parties intéressées, et ce avant le 12 juin, date à laquelle doit s'ouvrir la prochaine session du Conseil de la Ligue arabe, les plans détaillés exposés dans le document W/46 au sujet des Comités mixtes, de façon que les Gouvernements intéressés puissent plus facilement se rallier à la procédure prévue. Abdel Monem Mostafa Bey n'a soulevé aucune objection à cet égard, alors que M. Shukairy a simplement déclaré n'être pas convaincu que les termes employés par la Commission puissent être acceptables pour les Etats arabes.

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) a discuté de la procédure proposée avec M. Mikaoui (Liban) et le Docteur Kahany (Israël). Il craint qu'en adoptant la suggestion du Président, et notamment en dévoilant le plan établi par la Commission au sujet des Comités multilatéraux pour les réfugiés, la Commission ne diminue l'empressement des Autorités israéliennes à participer aux négociations envisagées. Une telle façon de faire engagerait également la Commission plus qu'il n'est nécessaire. Un communiqué de presse de caractère général relatif aux plans de la Commission pourrait produire un meilleur effet que la mesure proposée par le Président ; mais là encore, l'orateur n'est pas sûr qu'un tel communiqué représente la solution la plus heureuse.

M. ERALP (Turquie) estime que la publication détaillée de la procédure envisagée par la Commission, et notamment la divulgation des détails qui ont trait aux Comités bilatéraux proposés, ne pourra que permettre moins facilement aux Gouvernements arabes d'accepter de participer aux négociations envisagées.

Sur ces remarques, la Commission décide d'ajourner toute décision quant à la suggestion du Président.

La séance est levée à 11 h.40.